
Conférence du désarmement

4 août 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent trente et unième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 4 août 2011, à 10 h 10

Président: M. So Se Pyong (République populaire démocratique de Corée)

GE.12-61143 (F) 050514 140514



* 1 2 6 1 1 4 3 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1231^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de passer à nos travaux d'aujourd'hui, je voudrais saisir cette occasion d'exprimer, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, notre sympathie aux familles des victimes de la tragédie qui s'est produite sur l'île d'Utøya, en Norvège. Je prie la délégation norvégienne d'adresser un message de compassion à son gouvernement.

À ce stade, permettez-moi de faire des adieux tardifs à notre estimée collègue de Sri Lanka, l'Ambassadrice Senewiratne, et de lui souhaiter le plein succès dans ses nouvelles fonctions. J'ai également le plaisir d'accueillir un nouveau collègue, l'Ambassadeur Maung Wai, du Myanmar. Je l'assure de notre coopération et de notre appui dans l'exécution de son mandat. Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, je félicite M^{me} Joanne Adamson, du Royaume-Uni, qui a été promue au rang d'ambassadrice et qui continuera à partager sa riche expérience et ses compétences diplomatiques avec nous à Genève.

Comme le secrétariat l'avait annoncé, la séance plénière d'aujourd'hui sera consacrée à une évaluation de la réunion tenue par l'Assemblée générale des Nations Unies du 27 au 29 juillet dans le cadre du suivi de la réunion de haut niveau de septembre 2010, et consacrée aux problèmes relatifs à la Conférence. Dans ce contexte, pour introduire le débat, je donne la parole à M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Tokayev (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de partager avec vous mes impressions au sujet de la réunion de l'Assemblée générale tenue à New York, au titre du point 162 de l'ordre du jour, sur la demande de 49 États membres, du 27 au 29 juillet dernier.

Le Président de l'Assemblée générale a ouvert la réunion, puis le Secrétaire général de l'ONU, le Président du Conseil consultatif sur les questions de désarmement et moi-même, en tant que Secrétaire général de la Conférence du désarmement, avons fait des déclarations. Cinquante États membres ont contribué au débat qui a suivi.

M. Deiss, Président de l'Assemblée générale, a rappelé que la gravité de la situation de la Conférence du désarmement et le blocage persistant de cette instance avaient motivé l'inscription de la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en application de la Charte des Nations Unies. Il a encouragé la Première Commission (Désarmement et sécurité internationale) à envoyer un signal fort à la Conférence cette année, et est convenu que la création d'un groupe de personnalités de haut niveau pouvait être utile.

À en juger d'après un certain nombre d'interventions, cette réunion a été organisée à point nommé, ce qui illustre la nécessité urgente de trouver une solution à la situation actuelle de la Conférence. Les délégations ont également eu l'occasion d'évoquer largement leurs positions et leurs priorités en matière de désarmement, dans le cadre d'un processus qui devrait normalement se poursuivre à l'automne prochain, lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

M. Ban Ki-moon a prononcé une déclaration très éloquente qui, de mon point de vue, pourrait être considérée comme un point de repère dans l'histoire du désarmement multilatéral. Le Secrétaire général a, entre autres, insisté sur l'urgente nécessité de trouver un moyen de faire sortir la Conférence de l'ornière. Il a souligné que les États membres avaient recensé les différents points de vue concernant la question de la revitalisation de la Conférence, y compris le maintien du statu quo, qui comporterait le risque de faire tomber la Conférence en désuétude. La deuxième solution consisterait à adopter une approche fondamentalement nouvelle du mécanisme de désarmement, même s'il n'existe pas de consensus concernant la convocation d'une quatrième session extraordinaire de

l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Enfin, il y aurait aussi la possibilité d'apporter des changements progressifs, une option qui a également ses détracteurs. Pour rapprocher les points de vue, le Secrétaire général a pris la décision d'établir un groupe de personnalités de haut niveau chargé d'examiner les différentes questions, sur la base des recommandations du Conseil consultatif sur les questions de désarmement.

Le Secrétaire général a souligné que les États n'étaient même pas d'accord sur les réformes à appliquer. Faut-il réformer la Conférence? Faut-il réformer l'Assemblée générale et sa Première Commission? Faut-il établir, hors des Nations Unies, une conférence chargée d'une question spécifique de désarmement ou une instance spéciale constituée des pays qui le souhaitent?

Parallèlement à la recommandation visant à établir un groupe de personnalités de haut niveau, le Conseil consultatif a également proposé au Secrétaire général de stimuler les progrès sur un programme de travail en s'appuyant sur le document CD/1864 adopté par consensus, et il a proposé de poursuivre l'effort de sensibilisation du public et d'encourager la société civile à contribuer aux efforts entrepris pour aider la Conférence à sortir de l'impasse.

Il ne fait aucun doute que la solution pour faire sortir la Conférence de l'impasse n'est pas une solution clefs en main. La longue liste des orateurs qui se sont succédé au cours de ces trois séances a témoigné d'un véritable engagement de la part des États membres mais, comme il fallait s'y attendre, les questions n'ont pas été résolues, que ce soit au niveau de la Conférence ou, plus généralement, au niveau du mécanisme de désarmement. Toutefois, les déclarations traduisent une vive inquiétude concernant l'absence de progrès dans le domaine du désarmement multilatéral et, plus particulièrement, à la Conférence du désarmement.

Il n'est ni de ma compétence ni de mon ressort de faire un résumé de toutes les déclarations présentées par les États et les groupes régionaux. Je suis convaincu que les différentes positions sont connues de chacun d'entre vous. Qui plus est, toutes les déclarations ont été mises en ligne par le Bureau des affaires de désarmement de New York, et le Département de l'information publique a établi de très nombreux résumés des discussions de ces trois journées.

Cependant, je voudrais réitérer mon point de vue en ce qui concerne la situation actuelle de la Conférence du désarmement. Je reste convaincu que la Conférence a une grande valeur et qu'elle est irremplaçable. Dans le même temps, il est évident que la majorité des États membres sont frustrés par l'absence de progrès, une situation qui va nous contraindre à prendre des mesures.

La Conférence pourrait retrouver le rôle prééminent qui était le sien en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, à condition d'être correctement réformée. À cette fin, il convient de se pencher sur ses procédures, sur sa composition et sur son ordre du jour. Comme je l'ai déclaré à New York, certains aspects de la procédure, tels que la rotation mensuelle de la présidence et l'adoption d'un programme de travail annuel, nuisent à l'efficacité de la Conférence. Certains considèrent qu'un élargissement de la composition de la Conférence ne résoudrait pas nos problèmes. Cela est peut-être vrai, mais n'oublions pas qu'une instance telle que la Conférence du désarmement doit absolument être représentative de l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons également garder à l'esprit le fait que la Conférence est financée à partir du budget ordinaire de l'ONU. L'ordre du jour, qui date de 1978, doit, selon moi, être remanié de façon à refléter l'environnement stratégique international actuel. Enfin, la règle du consensus doit être interprétée comme une incitation à trouver un accord sur le commencement d'un travail de fond.

Je crois que la Conférence aurait dû agir depuis bien longtemps. Son incapacité à le faire contraindra certains États membres à saisir l'Assemblée générale de la question. L'avenir de la Conférence est entre vos mains. En attendant, je suis convaincu que son autorité et son histoire ne doivent pas être compromises.

Nous devons utiliser tous les moyens dont nous disposons pour revitaliser la Conférence. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, nous sommes face à un problème de véhicule, et non pas face à un problème de conducteur. Chacun d'entre nous doit impérativement aligner ses grandes priorités sur les objectifs multilatéraux de désarmement.

M. Wai (Myanmar) (*parle en anglais*): C'est pour moi un grand honneur de me joindre à cette auguste instance et d'y prononcer, pour la toute première fois, une déclaration en tant que Représentant permanent du Myanmar.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, à un moment particulièrement critique de son histoire. Je suis convaincu que vos grandes compétences diplomatiques et votre riche expérience vous permettront d'insuffler des progrès sensibles dans nos discussions. Permettez-moi également de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'accomplissement de votre importante tâche. Je remercie également tous vos prédécesseurs pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au nom de la Conférence depuis le début de l'année.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion d'adresser mes salutations les plus chaleureuses à M. Kassym-Jomart Tokayev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement, à ses collaborateurs et au secrétariat de la Conférence. Je remercie le Directeur général et le Président de la Conférence des aimables paroles de bienvenue qu'ils m'ont adressées.

La participation active du Myanmar aux négociations multilatérales de désarmement remonte aux années 1960, période au cours de laquelle la Conférence du désarmement s'appelait le Comité des 18 puissances pour le désarmement. En dépit de la stagnation prolongée qui paralyse la Conférence du désarmement, le Myanmar demeure attaché à cette instance, qui est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, créée par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Permettez-moi également de commenter brièvement la situation de la Conférence du désarmement et du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

De mon point de vue, ni le règlement intérieur de la Conférence ni les positions affichées par quelques-uns des États membres de la Conférence ne doivent être considérés comme les responsables du blocage actuel, qui dure depuis maintenant plus de dix ans. Au contraire, nous croyons que les priorités divergentes de certains États membres nous ont empêchés d'accomplir le mandat de la Conférence. S'il est vrai que des améliorations sont possibles, l'actuel règlement intérieur a servi les intérêts des États membres et les objectifs de la Conférence.

Toutefois, force est de reconnaître que le mécanisme de désarmement des Nations Unies n'a que très peu progressé. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, nous sommes face à une crise de confiance. Le mécanisme multilatéral de désarmement des Nations Unies a échoué. À titre personnel, je pense que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement jouira de l'autorité et de la légitimité nécessaires pour procéder au remaniement complet du mécanisme de désarmement des Nations Unies, et particulièrement de la Conférence du désarmement.

Nous avons également entendu parler d'autres options pour remédier à cette situation, lors de la réunion de l'Assemblée générale qui s'est tenue récemment à New York dans le prolongement de la réunion de haut niveau de 2010 visant à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à promouvoir les négociations multilatérales de désarmement. Bien entendu, ces options ne sont ni définitives ni exhaustives. Nous sommes ouverts à tous les points de vue et à toutes les propositions qui seront faites à cet égard, et nous les attendons avec impatience, y compris lors de la présente séance.

J'ai entendu certains de nos collègues dire qu'ils étaient arrivés à la Conférence du désarmement remplis d'attentes fortes, mais qu'ils en étaient repartis remplis de désespoir. Pour ma part, je suis aussi arrivé ici rempli de fortes attentes, mais je souhaiterais quitter la Conférence rempli de satisfaction. C'est sur cette note, Monsieur le Président, que je conclurai ma brève intervention.

M. Danon (France): Monsieur le Président, je souhaitais prendre la parole, mais en léger décalage par rapport à l'ordre du jour que vous avez fixé concernant la rencontre de New York, car j'avais dit à tous mes collègues de la Conférence du désarmement que je rendrais compte, le plus vite possible, de la réunion tenue à Paris au niveau du P5 (le groupe des cinq puissances nucléaires reconnues par le TNP), dans le cadre du suivi de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération.

Donc, avec toutes mes excuses pour ce décalage par rapport à l'ordre du jour, je vais rendre compte en quelques minutes, si vous me le permettez, de cette réunion qui, évidemment, a de grands liens avec ce qui se passe ici dans le cadre de la Conférence du désarmement.

C'est donc le 30 juin et le 1^{er} juillet derniers que les membres du P5 se sont réunis à Paris, au niveau des directeurs généraux et des experts, pour faire le bilan des engagements pris lors de la Conférence d'examen du TNP, et contribuer à la préparation du prochain cycle d'examen de ce Traité. Nous avons discuté d'une grande variété de sujets ayant trait au désarmement et à la non-prolifération nucléaire. C'était la seconde fois que le P5 se réunissait sous cette forme pour étudier ces questions. La première réunion avait été la Conférence de Londres sur les mesures de confiance, tenue en 2009.

La Conférence de Paris était donc une occasion importante de renforcer encore la confiance réciproque sur les questions nucléaires et, comme vous le savez, les résultats de nos discussions ont été consignés dans le communiqué de presse final conjoint publié à l'issue de la Conférence.

En tant qu'États dotés d'armes nucléaires, nous avons débattu de la manière dont nous entendions satisfaire à nos obligations en matière de désarmement en application du TNP, notamment en ce qui concerne notre engagement en faveur des efforts préconisés par le Plan d'action du TNP de 2010.

Il s'agit en particulier des mesures énoncées dans la mesure n° 5 ainsi que de l'obligation de rendre compte; nous avons travaillé notamment sur le lien entre la mesure n° 5 et la mesure n° 21. Nous avons poursuivi nos discussions sur les questions de transparence et de confiance mutuelles, y compris sur les doctrines et les capacités nucléaires, ainsi que sur les questions de vérification.

Nous avons approuvé la création d'un groupe du P5 sur les définitions et la terminologie nucléaire afin d'améliorer la compréhension mutuelle sur un certain nombre de termes clés et de faciliter les consultations P5 à tous les niveaux, politique et technique, sur les questions nucléaires. Ces mesures sont importantes pour asseoir les efforts ultérieurs de désarmement sur une base solide.

Nous avons en outre procédé à un échange de vues sur les mesures destinées à soutenir le pilier non-prolifération du TNP, notamment sur les moyens de répondre aux notifications de retrait du Traité dans le respect des dispositions de son article X. Nous avons également souligné la nécessité de renforcer les garanties de l'AIEA, notamment en encourageant l'adoption du Protocole additionnel et en renforçant les moyens et les capacités de l'AIEA, en matière de prévention et de détection des cas de non respect des obligations de non-prolifération.

Nous avons réaffirmé notre conviction que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de la communauté internationale pour la négociation sur le désarmement, doit conserver le rôle essentiel dans les négociations de fond sur les questions prioritaires. Sur le lien que le Secrétaire général de la Conférence, M. Tokayev, vient d'évoquer entre la Conférence du désarmement et les sujets prioritaires, nous pensons que tous les États, parties au TNP ou non, doivent contribuer à la réalisation de l'objectif global de désarmement en créant les conditions de sécurité nécessaires, en réglant au mieux les tensions régionales, en favorisant la sécurité collective, en veillant à ce que le régime international de non-prolifération nucléaire demeure solide et fiable, bref en progressant dans tous les domaines du désarmement.

Pour le P5, la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles est un élément essentiel à la fois pour assurer la mise en œuvre effective de l'article VI du TNP et pour prévenir la prolifération nucléaire. Nous réaffirmons notre soutien à l'ouverture immédiate, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de négociations sur un Traité qui comprendrait des dispositions en matière de vérification.

Quant à la suite de nos travaux, je pense intéressant de noter que le P5 a décidé de se réunir sur une base régulière. Une troisième Conférence, du type de la Conférence de Paris, se réunira notamment dans le contexte du prochain Comité préparatoire du TNP, et nous avons déjà décidé de travailler sur plusieurs points précis. Sont ainsi déjà inscrites à l'ordre du jour la question des mesures de confiance, la question des mesures à prendre en cas d'accidents nucléaires et celle de la vérification.

Nous travaillons sur une proposition britannique de tenir plus tard cette année les discussions au niveau des experts sur les questions techniques de la vérification. De façon plus générale, les membres du P5 commencent à prendre mieux l'habitude de travailler ensemble. Je peux ainsi vous annoncer que la semaine prochaine le P5 va travailler avec les pays de l'ASEAN sur la question de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, ou encore que, à la fin du mois, nous nous réunirons sur les questions relatives à la Première Commission et au futur traité sur les matières fissiles.

Voilà les quelques éléments que je voulais transmettre à la Conférence du désarmement.

M. Puentes (Cuba) (*parle en espagnol*): Cuba réaffirme la nécessité de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe de base des négociations de désarmement. Dans ce contexte, nous nous félicitons du vaste débat qui s'est déroulé à l'Assemblée générale. Des solutions concertées multilatéralement, conformément à la Charte des Nations Unies, représentent le seul moyen viable de résoudre les problèmes relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Dans le cadre du mécanisme de désarmement, la Conférence du désarmement joue un rôle essentiel dans la négociation de traités de désarmement universellement acceptables. Si la Conférence n'existait pas, il faudrait l'inventer de toute urgence. Nous regrettons que, depuis plus de dix ans, la Conférence du désarmement ne soit toujours pas en mesure d'entreprendre un travail de fond. D'aucuns affirment que cet état de fait est dû aux méthodes de travail et au règlement intérieur de la Conférence. Cuba ne partage pas ce point de vue. Le fait que, pour la douzième année consécutive, la Commission du désarmement des Nations Unies n'est une nouvelle fois pas parvenue à adopter la moindre recommandation de fond ne doit rien au hasard.

Par ailleurs, chaque année, à l'Assemblée générale, la Première Commission adopte des dizaines de résolutions qui restent lettre morte, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire. La quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a toujours pas été convoquée, en dépit des appels répétés depuis des années par le Mouvement des pays non alignés. Cuba est favorable à l'amélioration du mécanisme de désarmement des Nations Unies en général et de la Conférence du désarmement en particulier, mais nous sommes convaincus que la paralysie qui bloque aujourd'hui une bonne partie du mécanisme de désarmement est principalement due à l'absence de volonté politique de certains États pour progresser, particulièrement dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous sommes préoccupés par les déclarations faites à New York par un certain nombre de délégations, qui ont estimé que le temps était venu de laisser la Conférence de côté et de recourir à d'autres mécanismes de négociation. Cuba est opposée à l'idée de remplacer la Conférence du désarmement par des mécanismes spéciaux improvisés et sélectifs extérieurs aux Nations Unies et contrôlés par certains pays. Le fait d'imposer une telle approche marquerait un recul dangereux. En outre, nous croyons que des accords séparés excluant les principaux producteurs de tous les types d'armes n'auraient qu'une efficacité limitée. Ce n'est pas en ignorant la Conférence du désarmement ou en diminuant son importance que nous trouverons la solution. Bien au contraire, aujourd'hui plus que jamais, il nous appartient de préserver et de renforcer cette instance.

La Conférence du désarmement doit adopter dès que possible un programme de travail équilibré et complet qui prenne en compte les priorités effectives dans le domaine du désarmement. Cuba est disposée à négocier simultanément, dans le cadre de la Conférence du désarmement, un traité visant à éliminer et interdire les armes nucléaires, un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, un traité instituant des garanties de sécurité efficaces pour les États qui, à l'image de Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous croyons que la Conférence à la capacité d'engager de telles négociations de façon unanime.

Le désarmement nucléaire est et doit demeurer la priorité absolue dans le domaine du désarmement, et il convient, dans ce contexte, de parvenir à un consensus dans le cadre de la Conférence du désarmement. Il est tout simplement inacceptable que le monde abrite encore près de 23 000 armes nucléaires, dont 7 560 sont prêtes à être utilisées immédiatement. Le 22 août prochain, Cuba prendra la présidence de la Conférence du désarmement, et elle aura l'occasion de préparer et négocier le rapport de cette instance, qui sera soumis à la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous avons l'intention de tout faire pour promouvoir des négociations de fond à la Conférence, conformément à son mandat de base, qui est de négocier des traités internationaux de désarmement et de limitation des armements. Pour atteindre cet objectif, chaque État membre de la Conférence devra faire sa part de l'effort, car il nous appartient de démontrer notre véritable attachement au désarmement et à la paix par des actes concrets.

M. Loshchinin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La délégation russe remercie le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Kemelevich Tokayev, de son compte rendu concernant le résultat de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est tenue à New York.

La délégation russe a déjà eu l'occasion, que ce soit ici, à la Conférence, ou lors de la séance plénière de l'Assemblée générale, à New York, de faire connaître son point de vue concernant la situation actuelle. D'autre part, nous appuyons la déclaration conjointe faite lors de la séance plénière de l'Assemblée générale. À l'image du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, nous estimons que la situation actuelle dans le domaine du désarmement multilatéral n'est pas le résultat d'échecs systématiques du mécanisme de désarmement

lui-même. L'absence de négociations à la Conférence du désarmement reflète les divergences de priorité entre les États concernant le désarmement et la non-prolifération et les efforts engagés pour défendre des intérêts nationaux.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, indiquent fort justement qu'une situation dans laquelle un ou deux États prennent la Conférence en otage est inacceptable. Nous estimons également que les préoccupations actuelles des États et leurs intérêts nationaux peuvent et doivent être pris en compte dans le cadre de pourparlers consacrés à l'essence même du problème. D'une façon générale, de tels pourparlers ne sont ni rapides ni faciles, et la question de la participation d'un État à un accord relève de sa seule compétence nationale.

Il serait peut-être judicieux d'évoquer ici l'expérience des pourparlers bilatéraux sur le désarmement nucléaire que nous avons avec nos partenaires américains. Le cycle de négociations sur la réduction des armements stratégiques offensifs, notamment le nouveau Traité START qui est entré en vigueur en février dernier, illustre bien la façon dont les intérêts nationaux de deux puissances nucléaires peuvent être pris en considération dans le cadre d'un renforcement de la stabilité stratégique du monde et, plus généralement, de la sécurité du monde. Ces négociations ont été marquées par de nombreux moments importants et difficiles, et des décisions ont dû être prises au niveau présidentiel dans les deux pays. Toutefois, à la satisfaction générale, il a finalement été possible de parvenir à un résultat et à un compromis.

Tout laisse à penser que le processus de désarmement multilatéral peut se débloquer. Le document CD/1864 nous apparaît comme la seule base de compromis possible, car les grandes priorités qu'il énonce reflètent l'équilibre des intérêts de l'immense majorité des membres de la communauté internationale. Il faut faire des efforts supplémentaires. Un compromis peut et doit être trouvé dans le cadre de la Conférence.

Il ne sera possible d'élaborer des traités universels de désarmement que sous l'égide des Nations Unies, en respectant le principe du consensus. C'est alors que ces traités pourront effectivement fonctionner et être adaptés aux nouvelles situations et aux nouvelles difficultés. Le fait de sortir le processus de négociation des sentiers battus, c'est-à-dire de la Conférence du désarmement, ne contribuera pas véritablement à l'universalité et à la viabilité d'un accord.

Bien entendu, nous ne sommes pas opposés à l'idée du Secrétaire général de créer un groupe de personnalités de haut niveau chargé de se pencher sur la situation du désarmement. Il est certain qu'un regard nouveau sur cette situation ne fera pas de mal. Nous devons toutefois rester réalistes. La décision relative au programme de travail de la Conférence du désarmement relève, avant tout, de notre propre responsabilité. Nous devons tous assumer cette responsabilité et, si possible, trouver un accord d'ici à la fin de la présente session de la Conférence, afin d'indiquer à l'Assemblée générale et à toute la communauté internationale que notre instance est capable de contribuer de façon effective au désarmement multilatéral. Je tiens à souligner que la Russie est prête à jouer un rôle actif dans la recherche d'un compromis sur le programme de travail.

Je tiens par ailleurs à remercier l'Ambassadeur de France, M. Danon, pour les renseignements qu'il a communiqués concernant la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'est déroulée à Paris, le 30 juin et le 1^{er} juillet derniers. Une déclaration commune renfermant tous les renseignements concernant les résultats de cette réunion, l'unique document adopté à cette occasion, sera distribuée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

M^{me} Arango Olmos (Colombie) (*parle en espagnol*): Permettez-moi tout d'abord d'exprimer nos condoléances et notre solidarité à Jarmo, le Secrétaire général adjoint de la Conférence, à l'occasion du décès de son père. Au nom de la délégation colombienne et des

autres membres de la Conférence, je lui transmets mes amitiés en priant Dieu que sa famille puisse éprouver un certain soulagement, maintenant que son père est enfin délivré de sa longue maladie.

Permettez-moi d'emblée de vous remercier, Monsieur, d'avoir organisé la présente séance plénière pour nous permettre de réfléchir à nouveau sur les moyens de renforcer la Conférence du désarmement, particulièrement après les discussions intéressantes qui se sont déroulées la semaine dernière à l'Assemblée générale. Le nombre de déclarations qui ont été prononcées et le fait que la réunion ait duré trois jours montrent, à l'évidence, l'importance que la communauté internationale attache au désarmement et à la non-prolifération. De plus, la frustration et l'impatience qui se sont exprimées devant la stagnation de la Conférence nous rappellent qu'il est urgent que la Conférence assume ses responsabilités et accomplisse son mandat. Pour cette raison, la Colombie pense que le temps est venu d'agir.

Nous ne pouvons nous contenter de répéter indéfiniment les mêmes positions et d'analyser les possibles moyens de mettre fin au blocage de la Conférence. Nous savons tous que le diagnostic a été surestimé. Si nous voulons que la Conférence agisse de nouveau et si nous croyons réellement que ce processus doit être engagé par les États membres, nous devons commencer à prendre des mesures concrètes. Six semaines de travail nous séparent encore de la fin de la session de 2011. Pour ma délégation, il est temps de commencer à appliquer certaines des recommandations et des idées qui ont été proposées au cours des dernières semaines écoulées. Il serait inacceptable qu'à la fin de la présente session, nous n'ayons produit aucun résultat pratique à montrer ni mis en place aucun mécanisme susceptible de revitaliser la Conférence.

Si nous nous perdons dans une rhétorique passive au cours de la troisième partie de la présente session, nous ne ferons que confirmer que la Conférence est absolument incapable de la moindre avancée, et nous donnerons du grain à moudre à ceux qui estiment que les décisions qui concernent l'avenir de la Conférence ne peuvent être prises qu'à l'extérieur de la Conférence. Plus inquiétant encore, si nous n'apportons rien de défini dans les deux mois qui viennent, nous condamnerons la Conférence à subir la même paralysie lors de sa session de 2012.

Pour ma délégation, il est évident que si rien n'est fait à la Conférence d'ici septembre, des décisions devront être prises à New York dans le courant de l'automne pour remettre le mécanisme de désarmement et, en particulier, la Conférence, sur les rails. Dans ce contexte, je voudrais mettre en lumière une des orientations qui nous semblent réalistes et utiles pour notre action. Elle consiste à créer, à la Conférence du désarmement, un groupe de personnalités de haut niveau ou un groupe de travail chargé d'étudier les mesures susceptibles de renforcer les travaux de la Conférence, en s'appuyant sur les idées et les propositions soumises au cours de nos récentes réunions et sur les autres points de vue pertinents. Ce groupe pourrait travailler de façon officielle pendant les semaines qui viennent, et soumettre une proposition lors d'une des séances plénières de la Conférence, proposition qui pourrait être adoptée avant la fin de la présente session. Cette proposition devrait comprendre des mesures destinées à améliorer les procédures de la Conférence, mais surtout à permettre à la Conférence d'engager un travail de fond au début de sa session de 2012.

La Colombie souhaite entendre les points de vue des autres États membres concernant cette proposition ou toute autre mesure pratique que nous pourrions prendre dans les semaines qui viennent.

Avant de conclure, permettez-moi de réitérer certains des points que la Colombie juge essentiels. Plusieurs délégations ont déjà répété ces points au cours de la présente séance, et il en a également été question dans certains des discours de la semaine dernière à New York. En premier lieu, le principal objectif qui nous réunit ici est celui d'un

désarmement général et complet visant à débarrasser le monde des armes nucléaires. Il en va de notre responsabilité morale et politique envers les citoyens de nos pays respectifs et envers tout habitant de la planète. En deuxième lieu, un monde sans armes nucléaires serait un monde plus sûr pour tous. Alors que nous sommes véritablement entrés dans le XXI^e siècle, les armes nucléaires ne sont plus un moyen efficace de répondre aux menaces actuelles qui pèsent sur la sécurité; au contraire, elles représentent en elles-mêmes un risque beaucoup plus élevé. Cela étant, nous devons adapter nos doctrines de sécurité fondées sur une logique de guerre froide aux nouvelles réalités de l'interdépendance et de la coopération. En troisième lieu, le désarmement et la non-prolifération doivent être compris dans un sens général, et pas uniquement dans un contexte de paix et de sécurité; il faut aussi déterminer comment ces notions interagissent avec d'autres aspects essentiels de l'action internationale, tels que le développement, l'environnement et les droits de l'homme. En quatrième lieu, les discussions relatives aux mécanismes de désarmement et à la non-prolifération ne doivent pas servir d'excuse pour retarder les discussions de fond consacrées aux points de l'ordre du jour. Nous devons progresser dans notre quête en faveur d'instruments internationaux susceptibles de nous permettre de nous acquitter de nos obligations.

Nous réitérons ces différents points dans le but de préserver leur importance et dans l'espoir qu'ils nous inciteront à agir concrètement pour progresser vers notre objectif commun du désarmement et de la non-prolifération et à créer un monde débarrassé de la menace des armes nucléaires.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*): Ma délégation tient tout d'abord, à son tour, à exprimer sa solidarité et ses condoléances au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement.

Nous tenons également à vous remercier de nous avoir donné l'occasion de revenir sur les questions qui ont été abordées à New York, mais auparavant, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur du Myanmar, remercier le Secrétaire général de la Conférence de nous avoir livré ses réflexions concernant la réunion de New York, et faire part de notre profonde satisfaction à l'Ambassadeur de France pour son exposé concernant la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'est déroulée à Paris. Nous souhaiterions vous livrer quelques observations et quelques suggestions qui pourraient avoir leur utilité dans les analyses que nous serons amenés à conduire prochainement.

La réunion tenue à New York a une nouvelle fois mis en évidence la préoccupation que nous inspire la situation actuelle. Comme cela a été dit à maintes reprises, cette situation empêche le désarmement multilatéral de progresser, ce qui est incompatible avec le mandat de négociation de la Conférence. À ce stade, il est probablement nécessaire, comme l'a si bien exprimé l'Ambassadrice de la Colombie, d'insister sur les diagnostics. Toutefois, je me contenterai de faire deux observations à ce sujet.

Premièrement, la structure de la procédure a prouvé son inefficacité, et il faudra probablement réviser – j'ai bien dit réviser, et pas remplacer – la règle du consensus. Il est évident que la volonté politique nécessaire pour abandonner cette pratique fait défaut, du moins à nos yeux. Deuxièmement, le problème de la Conférence n'est pas uniquement un problème de procédure. Nous respectons ce point de vue, mais nous croyons qu'il y a aussi un problème de volonté politique et de perception, je le répète, de perception, des intérêts nationaux légitimes.

À l'évidence, une tendance positive se dégage en faveur de l'ouverture de négociations sur la question des matières fissiles et sur leurs stocks. Il a été dit, à maintes reprises, que la question était mûre, et nous partageons ce point de vue, mais dans la pratique, la Conférence n'est pas parvenue à engager des négociations de fond comprenant

les garanties de base attendues par tous les États. Pour poursuivre avec le diagnostic, ce que je cesserai de faire dans une minute, nous croyons que le contenu de la déclaration faite par l'Autriche lors de la séance du 27 juillet mérite notre attention. À cette occasion, le représentant de l'Autriche a souligné que la question de fond, le problème de fond, était de nature politique, qu'il était profondément ancré, et que nous étions divisés sur certaines questions, notamment sur le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives.

Il nous semble – et c'est pourquoi j'appelle votre attention sur ce point – que cette analyse est plutôt réaliste et objective. En fin de compte, le problème que nous devons résoudre tôt ou tard est précisément celui de la volonté politique, ce qui a été reconnu par l'Ambassadeur Pellicer, Président du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, à New York.

La conclusion qui s'impose est simple. La Conférence du désarmement a perdu sa crédibilité en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. De quoi parle-t-on? Les choses sont pour nous tout à fait claires: il s'agit de légitimité. Il est tout simplement inacceptable de se réunir pendant quatorze ans sans produire le moindre résultat, ce qui est dit et répété à longueur de temps. Nous aimerions voir la Conférence du désarmement à nouveau capable de négocier des instruments multilatéraux, mais dans les circonstances présentes, nous devons probablement déterminer s'il existe une réelle volonté d'avancer dans cette direction, sur la base du mandat initialement confié à la Conférence. Dans ce contexte, nous comprenons que l'inaction semble être une option déraisonnable.

Le Chili reste convaincu que nous devons préserver la Conférence, comme l'a déclaré ici même aujourd'hui le Secrétaire général. La Conférence a accompli un travail précieux et elle est irremplaçable; pour cette raison, nous apprécions les initiatives qui ont été présentées dans le but de revitaliser cette instance. Pour nous, il ne fait aucun doute, comme l'a déclaré le Secrétaire général de la Conférence, qu'il sera difficile de sortir de cette impasse, et nous croyons qu'il nous appartient de dépasser cette phase d'autocritique, de diagnostic et de discussions autour du règlement intérieur, pour engager une nouvelle phase fondée sur des mesures pratiques destinées à revitaliser la Conférence.

À cet égard, nous sommes ouverts à toute réforme de procédure, notamment à la mise en place d'une rotation semestrielle de la présidence. La rotation toutes les quatre semaines – et je parle d'expérience – permet difficilement de travailler. Il faudra étudier cet arrangement et prendre une décision politique. D'autres arrangements pourront également être étudiés. Nous sommes favorables à un programme de travail élargi qui devra, de notre point de vue, porter sur les quatre questions centrales énoncées dans le document CD/1864, adopté par consensus. Cependant, ce consensus politique nécessitera aussi un consensus sur les méthodes de travail, sans lequel aucune approche réaliste ne pourra être mise en œuvre.

Nous sommes également disposés à étudier la possibilité de ne pas appliquer la règle du consensus aux questions de procédure. C'est un sujet complexe, mais nous devons le traiter. Nous sommes favorables à la création d'un groupe de personnalités de haut niveau et à l'établissement d'un lien institutionnel entre le Conseil consultatif et ce groupe, conformément à la proposition contenue dans le rapport du Conseil consultatif publié sous la cote A/66/125. Toutefois, nous sommes d'accord avec le propos tenu ici par l'Ambassadeur de la Fédération de Russie. Je crois qu'en dernier ressort, c'est sur nous et sur la Conférence du désarmement que repose la responsabilité politique.

Nous sommes également favorables à un élargissement de la Conférence et, dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction la proposition de l'Union européenne visant à intégrer les actuels États observateurs en tant que membres à part entière de la Conférence.

Il est probable que l'élargissement ne résoudra pas les problèmes de fond, mais il est certain que nous devons admettre qu'il pourra renforcer notre représentativité, ce qui est essentiel à l'universalité et à la légitimité politique de cette institution. C'est un enjeu politique qui concerne la continuité de la Conférence.

Nous sommes favorables à ce que la Conférence recherche des arrangements spécifiques susceptibles de lui permettre de recevoir des contributions des ONG et de développer ses échanges avec les instituts de recherche dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Au paragraphe 31 c) de son rapport, le Conseil consultatif traduit cette préoccupation d'une façon encore plus ambitieuse, car il indique que la société civile et les ONG pourraient exposer leurs idées sur la façon de surmonter la paralysie prolongée de la Conférence du désarmement et d'avancer vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous sommes également disposés à examiner plus avant des propositions concrètes et des solutions réalistes susceptibles de permettre à la Conférence et aux mécanismes de désarmement de travailler. Si nous ne parvenons pas à prendre des mesures efficaces et que, malgré nous, nous nous enlisons dans des considérations rhétoriques sur la revitalisation, la question du droit – et j'insiste sur le mot droit – de l'Assemblée générale de prendre des mesures dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération sera posée à New York. Je veux parler de mesures dont l'objectif serait d'avoir un impact direct et réel sur le rôle et sur le mandat de la Conférence.

L'idée du Secrétaire général d'étudier la possibilité d'ouvrir des négociations à l'Assemblée générale est une idée intéressante, et un sujet que nous devons traiter en toute responsabilité politique. Si nous persistons dans l'impasse, il sera difficile de contester la légitimité de chemins externes, et ces chemins seront politiques si nous ne sommes pas capables de faire notre travail en interne. Le Chili adopte une position ouverte et flexible vis-à-vis de toutes les solutions susceptibles de nous permettre de faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération. Il n'est pas de notre intention de remplacer la Conférence, mais nous devons préciser qu'en cas d'extrémité, nous serons ouverts à toutes les solutions.

Nous tâcherons d'aider la Conférence à tenir compte du monde extérieur, un monde extérieur dans lequel, en toute objectivité, coexistent des intérêts nationaux divergents et une division asymétrique des pouvoirs et des intérêts politiques et stratégiques. L'important est que la Conférence tienne le mieux possible compte de ces intérêts, des intérêts de chacun. Pour ce faire, il faudra adopter une nouvelle mentalité et, sans aucun doute, procéder à des changements. Si nous contribuons de la sorte à ce débat, c'est parce que le fonctionnement du système multilatéral de désarmement est essentiel à notre propre sécurité de petits pays, mais aussi à notre sécurité collective, et nous devons faire de notre mieux pour développer la confiance et promouvoir le renforcement de notre sécurité collective.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous remercier de la façon dont vous présidez la Conférence du désarmement. Je tiens également à remercier M. Tokayev de son exposé sur la réunion de New York. Cette réunion offre aux États membres de la Conférence une bonne occasion d'exprimer à nouveau leurs idées et leurs positions concernant la revitalisation de la Conférence, un sujet qui est d'une actualité brûlante à New York comme à Genève. Nous l'avons dit à de nombreuses reprises, la Conférence, comme toute autre instance internationale, a besoin d'être évaluée régulièrement. Cette évaluation doit être conduite par les États membres de façon équitable, transparente et complète, et elle doit permettre le renforcement de la Conférence. Les diagnostics fondés sur l'émotion et la méfiance, mêlés à l'exagération, au pessimisme et aux préjugés, ne peuvent qu'exacerber la situation en décrédibilisant la Conférence sans proposer d'autre solution viable.

La Conférence du désarmement est une instance bien connue dans le domaine de la diplomatie multilatérale du désarmement, et elle a signé un certain nombre d'instruments juridiquement contraignants qui forment le socle du régime international de non-prolifération. Si ce régime est important pour nous, ce que je suppose qu'il est, nous devons respecter l'instance qui a été à son origine.

Le multilatéralisme est le principe fondamental de la négociation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Dans ce contexte, la Conférence du désarmement demeure l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nous attachons une grande importance à ce statut unique dont jouit la Conférence, et nous appuyons toute mesure susceptible de renforcer sa crédibilité et son fonctionnement. Nous croyons que la responsabilité de faire respecter la crédibilité de la Conférence incombe en tout premier lieu au secrétariat de la Conférence, qui est le garant de cette instance. De notre point de vue, la proposition radicale consistant à négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles en dehors du cadre de la Conférence n'est ni réaliste ni acceptable.

Nous croyons que la promotion des travaux de la Conférence ne peut être réalisée par la modification de la forme ou des modalités du règlement intérieur, ni par une réinterprétation de ce même règlement intérieur. Il convient de rappeler non seulement que tous les traités multilatéraux de désarmement existants ont été négociés à la Conférence du désarmement, en application du même règlement intérieur et, en particulier, de la règle du consensus, mais aussi que la sensibilité des questions relatives à la sécurité des États et au désarmement nous impose d'adopter des règles identiques lorsque nous négocions des traités multilatéraux de désarmement dans d'autres cadres.

Nous devons nous attaquer aux causes profondes du problème en nous gardant de toute décision dictée par l'émotion et susceptible de détourner l'élan récemment suscité au profit d'un replâtrage cosmétique de la forme et de la procédure et au détriment des questions de fond. Le problème de l'inaction qui paralyse la Conférence depuis une décennie trouve son origine dans l'absence de la volonté politique nécessaire au développement d'un climat politique favorable à l'examen des intérêts touchant à la sécurité de tous les États, dans l'absence de la volonté politique nécessaire pour éliminer la menace que les armes nucléaires font peser sur l'ensemble de la communauté internationale, et dans l'inertie qui empêche le renoncement aux attitudes autocentrées au profit de la notion plus noble de sécurité concertée.

Les résistances qui persistent à empêcher la Conférence de fonctionner de manière active en entamant des négociations sur l'ensemble des questions centrales proviennent essentiellement du fait que la Conférence n'a pas reçu pour mandat de préserver un statu quo. En effet, la Conférence a reçu pour mandat de négocier un traité multilatéral de désarmement et, ce faisant, de faire évoluer le statu quo. Si elle avait pu s'acquitter de son mandat effectif en négociant un traité interdisant la possession, la mise au point, la production et l'emploi d'armes nucléaires, la Conférence aurait fait évoluer le statu quo, et les États qui jouissent du privilège particulier d'être considérés comme possesseurs d'armes nucléaires auraient perdu ce privilège.

La principale tâche qui incombe à la Conférence est de négocier sur le désarmement. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques, le désarmement nucléaire demeure l'unique priorité absolue à l'ordre du jour de la Conférence. L'ordre du jour de la Conférence a été conçu pour faciliter l'ouverture de négociations sur un instrument international de désarmement nucléaire concerté et mutuellement profitable. La Conférence n'a pas pour vocation unique de ne négocier que sur une question à la fois, et l'absence de consensus sur le champ de la négociation d'une question ne saurait empêcher les délégations d'engager des négociations sur les autres questions. Nous croyons au contraire que les difficultés auxquelles doit faire face la Conférence découlent du refus de certains pays de traiter sérieusement la question du désarmement nucléaire.

Nous croyons que le mécanisme de désarmement a aujourd'hui un urgent besoin de commencer dès que possible des négociations, à la Conférence du désarmement, sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires. Cette convention devra interdire la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi des armes nucléaires, et prévoir leur destruction définitive. Si nous ouvrons cette négociation à la Conférence, nous serons en mesure de traiter de façon globale et équilibrée l'ensemble des questions centrales inscrites à l'ordre du jour. Ce travail portera aussi, bien entendu, sur la question globale des matières fissiles sous tous ses aspects. Il permettra en outre d'accorder aux États non dotés d'armes nucléaires le droit légitime à des garanties de sécurité, et d'assurer la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il permettra l'élaboration d'une structure générale globale qui préservera de façon cohérente la sécurité de toutes les nations en évitant l'approche parcellaire actuelle, laquelle n'engendre aucun coût pour les États dotés d'armes nucléaires. Nous sommes favorables à la convocation, dès que possible, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de résoudre les problèmes causés au mécanisme de désarmement par la première session extraordinaire.

En conclusion, je rappelle une nouvelle fois que c'est à la Conférence elle-même qu'il appartient de travailler à sa propre évolution. Nous appuyons par conséquent l'approche fondée sur une auto-évaluation, laquelle sera inclusive et exécutée par les États membres eux-mêmes, et dont le but sera de renforcer l'action entreprise pour parvenir au désarmement nucléaire et promouvoir le rôle et le travail de la Conférence du désarmement dans ce domaine, conformément au mandat confié à cette instance lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. L'idée consistant à limiter, voire réduire, le financement de la Conférence du désarmement nous semble à la fois irréaliste, émotionnelle et à tout le moins inutile. Le fait d'établir un lien logique entre le budget d'une part, et l'activité ou la productivité d'autre part, risque de créer un précédent en vue de la fermeture de plusieurs instances multilatérales qui sont aujourd'hui paralysées, telles que le Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. Enfin et surtout, la Conférence du désarmement est une instance indépendante dotée de son propre règlement intérieur. Elle n'est pas un organe subsidiaire de l'ONU. Les recommandations éventuelles adressées par l'Assemblée générale des Nations Unies à la Conférence du désarmement n'auraient donc qu'une portée purement consultative, et la Conférence pourrait prendre ses propres décisions, conformément à son règlement intérieur.

M. Mohamad Bkri (Malaisie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, par votre entremise, de faire part de la satisfaction et de l'appui de la Malaisie au Secrétaire général de l'ONU à l'occasion de la convocation, du 27 au 29 janvier 2011, de la réunion plénière de l'Assemblée générale consacrée au suivi de la réunion de haut niveau tenue le 24 septembre 2010 et consacrée à la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et à la promotion des négociations multilatérales de désarmement. La Malaisie apprécie tout particulièrement la richesse des discussions et des idées qui se sont exprimées à l'occasion de ces débats pléniers. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, pour les réflexions précieuses et importantes qu'il a apportées au débat de l'Assemblée générale.

Tout en reconnaissant que la Conférence du désarmement traverse aujourd'hui une phase difficile et que la tâche qu'elle doit accomplir est immense, la Malaisie considère que tout n'est pas perdu. Nous n'avons pas encore exploré toutes les solutions possibles pour progresser sur le front du désarmement. C'est pourquoi la Malaisie renouvelle son appui à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et à la constitution d'un groupe de personnalités de haut niveau chargé de formuler des recommandations sur les moyens de revitaliser le mécanisme du désarmement des Nations Unies. Cela étant, la Malaisie est disposée à explorer toute autre idée qui pourrait être proposée.

La Malaisie tient à souligner une nouvelle fois que notre objectif ultime est l'élimination totale des armes nucléaires, et nous croyons que cet objectif est partagé par tous les États membres. Dans ce contexte, la Malaisie tient à réaffirmer l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice, qui a estimé qu'il existait une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

Reprenant à son compte la déclaration faite par l'Ambassadeur de France, la Malaisie, qui fait partie des États membres de l'ASEAN, se réjouit des consultations qui sont sur le point de s'engager avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont elle espère qu'elles seront fructueuses.

M^{me} Rahamimoff-Honig (Israël) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord d'adresser nos condoléances à nos collègues norvégiens à l'occasion de la tragédie qui a endeuillé leur pays, et aussi d'adresser nos condoléances au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement à l'occasion du décès de son père. Je voudrais également féliciter l'Ambassadrice Adamson à l'occasion de sa promotion, et lui dire que nous nous réjouissons de pouvoir continuer de bénéficier de sa sagesse, de son expérience et de son éloquence.

Nous allons saisir cette occasion pour prononcer la déclaration qui avait été préparée à l'occasion de la séance officieuse avec le Conseil consultatif pour les questions de désarmement du 30 juin dernier, c'est-à-dire avant l'été, déclarations que nous n'avions malheureusement pas eu la possibilité de faire à ce moment. Pour gagner du temps, et aussi par courtoisie envers les autres États membres de la Conférence, nous présenterons une version résumée de cette déclaration, notamment en omettant les paroles de bienvenue que nous avons prévu d'adresser à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et au Président et aux membres du Conseil consultatif.

La nécessité de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement est incontestable. Le blocage persistant de la Conférence exige des États membres qu'ils prennent des décisions déterminantes pour promouvoir un travail de fond. Dans ce contexte, Israël est d'avis que la Conférence a depuis longtemps besoin d'une vision concertée, claire et moderne. Compte tenu de la situation géopolitique actuelle, ce n'est pas en ressassant nos positions bien connues que nous nous rapprocherons de la reprise de l'exercice de notre important mandat. Les États membres doivent rechercher de nouveaux moyens de revitaliser les travaux de la Conférence.

Un de ces moyens pourrait être de ne pas faire porter exclusivement notre attention sur les quatre questions centrales inscrites à notre ordre du jour comme si elles représentaient l'unique feuille de route possible pour la Conférence à ce stade, quand bien même elles sont considérées comme la raison d'être de la Conférence par la communauté internationale.

Il serait envisageable de mener des négociations de fond sur des questions qui présentent un intérêt certain pour la paix et la sécurité internationales malgré la persistance du blocage sur les questions centrales. On pourrait envisager de trouver une solution concertée par laquelle, tout en reconnaissant l'importance et la validité des quatre questions centrales, nous ferions porter notre attention sur la nécessité de promouvoir les travaux de la Conférence du désarmement. Pour Israël, des questions telles que l'interdiction des transferts d'armes au profit de terroristes ou une réponse efficace à la menace posée par les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPAD) sont autant de sujets qui pourraient être traités au titre du point 7 de l'ordre du jour, intitulé «Transparence dans le domaine des armements». Nous sommes convaincus que si les États membres de la Conférence cessent de faire porter exclusivement leur attention sur les quatre questions centrales, ils pourront, eux aussi, trouver des questions susceptibles de contribuer utilement à la promotion de la paix et de la stabilité. Il est possible et nécessaire d'élaborer une vision commune qui ne soit pas centrée exclusivement sur les quatre questions fondamentales.

Israël demeure convaincu que la Conférence du désarmement a encore un rôle important à jouer dans le domaine de la limitation des armements, car elle est l'unique instance multilatérale de négociation en la matière. Le qualificatif «unique» employé dans ce contexte n'est pas usurpé, mais il n'est pas non plus le fruit de l'ignorance d'autres instances de négociation traitant de questions relatives à la limitation des armements et au désarmement. Toutefois, il témoigne de la singularité de cette instance et de la profonde conviction qui nous anime, selon laquelle des négociations entreprises en vertu d'initiatives indépendantes réunissant uniquement les États partageant les mêmes points de vue et cherchant à contourner les complexités du multilatéralisme en ne s'adressant qu'à un groupe restreint de pays qui ne représentent pas tout l'éventail des points de vue et des intérêts ne permettront pas d'atteindre le même statut et le même niveau d'autorité. Leur légitimité restera contestable en raison du nombre limité d'États qui en feront partie.

S'il est vrai que de telles initiatives produiront probablement des résultats plus rapides, on ne peut passer sous silence la question de l'intérêt d'une telle approche pragmatique et se demander si ces initiatives contribuent utilement à la promotion de la limitation des armements et du désarmement mondial. Jusqu'à aujourd'hui, le recours à de telles pratiques dans le domaine des armes classiques n'a pas permis de mobiliser la participation des acteurs clefs. Ces pays restent à l'extérieur de ces initiatives. On ne peut que se demander si les chances de succès seraient meilleures en ce qui concerne les armes de destruction massive.

Nous encourageons le Conseil consultatif à élaborer les recommandations au Secrétaire général de l'ONU en prenant en considération la nécessité de ne pas fragiliser la Conférence. Cette instance, dont la composition et le règlement intérieur, notamment la règle du consensus, n'ont pas leur pareil, a, dans le passé, joué un rôle essentiel dans la promotion du désarmement, et nous demeurons convaincus qu'elle a encore un rôle à jouer à l'avenir. C'est à la Conférence elle-même qu'il appartient de trouver des solutions pour sortir de l'ornière et se relancer.

M. Combrink (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): L'Afrique du Sud se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'échanger une nouvelle fois sur les difficultés auxquelles doit faire face le mécanisme multilatéral de désarmement, lesquelles difficultés ont empêché les institutions multilatérales compétentes en matière de désarmement, notamment la Conférence du désarmement, de faire des progrès de fond sur les questions qui ont un impact direct sur la paix et la sécurité internationales. Au cours du débat qui s'est tenu à l'Assemblée générale le 27 juillet dernier, ma délégation a mis en évidence les réalisations passées de la Conférence du désarmement et des instances qui l'ont précédée, réalisations qui ont illustré le rôle que cette instance pouvait jouer dans la négociation d'instruments multilatéraux de désarmement. Nous avons noté avec déception que, depuis de nombreuses années, cette instance demeure incapable de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous avons également noté qu'en raison de ce blocage persistant, nombreux sont les États qui ont commencé à s'interroger sur la pertinence et la valeur de la Conférence dans la quête de nos objectifs de désarmement.

En outre, nous avons déploré que la Commission du désarmement des Nations Unies, instance délibérative dans le domaine du désarmement et organe subsidiaire de l'Assemblée générale, soit, elle aussi, incapable d'exercer son mandat et ne soit toujours pas parvenue, cette année encore, à produire la moindre recommandation concrète. Le désarmement nucléaire reste notre priorité absolue. Il est aussi une priorité pour tous les membres du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 21 et pour l'immense majorité des États membres de la Conférence et des États Membres des Nations Unies de toutes les régions du monde. Nous sommes préoccupés non seulement par la persistance de la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, mais aussi par l'existence même de ces armes, qui contribue à l'insécurité dans le monde. Par ailleurs, les

conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait engendrer l'emploi des armes nucléaires représentent, à l'évidence, un risque majeur pour toute l'humanité. Tant que ces armes existeront, personne ne sera véritablement à l'abri. Seules leur élimination complète et l'assurance qu'elles ne seront plus produites apporteront les garanties nécessaires contre leur emploi.

C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud a toujours été favorable à une approche systématique et progressive pour atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous croyons que des progrès continus et irréversibles dans le désarmement nucléaire et dans les mesures connexes de limitation des armements nucléaires demeurent fondamentaux dans la promotion de la non-prolifération nucléaire. De notre point de vue, l'absence de progrès effectifs sur le plan du désarmement nucléaire contribue à affaiblir le régime mondial de non-prolifération.

Certes, le désarmement nucléaire a fait l'objet de la première résolution adoptée par l'Assemblée générale, en 1946, et il constitue le thème du premier point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis la création de cette instance, mais en dépit des demandes persistantes de l'immense majorité des États membres de la Conférence en faveur de la création d'un organe subsidiaire chargé de cette question, un tel organe subsidiaire n'a toujours pas vu le jour. Cette situation est particulièrement déconcertante lorsqu'on sait que toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se sont engagées à atteindre cet objectif dans le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. C'est pourquoi ma délégation appelle une nouvelle fois la Conférence à établir un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire.

Dans le cadre d'une approche systématique et progressive du désarmement nucléaire, ma délégation appuie également l'ouverture de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, traité qui servirait à la fois les objectifs de désarmement et les objectifs de non-prolifération. Ma délégation ne souscrit pas à l'idée selon laquelle un traité sur les matières fissiles serait le seul point de l'ordre du jour mûr pour la négociation. Compte tenu du fait que la Conférence du désarmement est un organe de négociation, nous croyons qu'elle est en mesure de négocier sur n'importe quelle question inscrite à son ordre du jour, même si nous devons admettre qu'il sera plus facile, dans un proche avenir, de négocier un instrument international juridiquement contraignant sur certaines questions que sur d'autres. Quand bien même nous serions en désaccord sur le degré de maturité de telle ou telle question pour la conclusion d'un traité, cela ne doit pas nous empêcher d'examiner sur le fond les questions de désarmement multilatéral.

La question que nous devons nous poser est celle de savoir si la Conférence est en mesure de répondre à nos attentes ou s'il existe d'autres solutions viables susceptibles, dans le cadre des Nations Unies, de nous permettre de faire progresser les négociations de désarmement multilatéral et de revitaliser les travaux qui auraient dû être menés dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Certains attribuent exclusivement l'absence de résultats concrets à la Conférence à son règlement intérieur, mais ma délégation estime que les réticences de certains membres à poursuivre de bonne foi et à mener à leur terme des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace constituent le principal obstacle que la communauté internationale doit surmonter.

Beaucoup d'entre nous souhaiteraient que la Conférence retrouve la place qui lui revient. Or, son incapacité persistante à engager un travail de fond, qui dure maintenant depuis quinze ans, ne nous permet pas de rester indifférents face aux défis qui nous attendent. Nous restons disposés à examiner toute proposition susceptible d'aider la Conférence à sortir de l'ornière et de lui permettre d'exécuter son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Si la Conférence

demeure incapable de s'acquitter de son mandat, il n'y aura plus de raison de ne pas rechercher d'autres solutions pour promouvoir l'important travail que cette instance a été chargée d'accomplir.

En conclusion, l'Afrique du Sud demeure attachée à un système international fondé sur l'État de droit. Nous étudierons par conséquent toutes les mesures possibles pour renforcer la gouvernance multilatérale dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la limitation des armements. En outre, nous étudierons toutes les solutions susceptibles de nous permettre de promouvoir les négociations multilatérales de désarmement dans le but d'atteindre notre objectif d'un monde sans armes nucléaires.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer nos condoléances au Secrétaire général adjoint de la Conférence à l'occasion du deuil qui le frappe. Je voudrais également souhaiter à l'Ambassadeur du Myanmar la bienvenue à la Conférence du désarmement.

Nous accueillons avec satisfaction votre initiative d'organiser cette importante séance dans le but d'examiner les résultats de la session de l'Assemblée générale concernant la revitalisation de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, la déclaration que vient de prononcer M. Tokayev, Secrétaire général de la Conférence, est particulièrement utile et constructive et a retenu toute notre attention.

Le Pakistan accueille avec satisfaction les efforts actuellement déployés par le Secrétaire général de l'ONU pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et, plus généralement, du mécanisme international de désarmement. En particulier, nous prenons note de la phrase qu'il a prononcée dans sa déclaration à New York, et je le cite en substance: ce qui importe avant tout, c'est d'harmoniser plus étroitement les priorités générales et les objectifs de désarmement multilatéral. De notre point de vue, tel est le cœur du problème, car les grandes priorités de certains pays sont telles qu'elles contredisent les objectifs du mécanisme international de désarmement.

Nous croyons également que les difficultés auxquelles nous faisons face, loin de concerner la seule Conférence du désarmement, concernent aussi l'ensemble du mécanisme international de désarmement créé par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce mécanisme comprend, outre la Conférence du désarmement, la Première Commission et la Commission du désarmement.

À New York, le Pakistan a pleinement souscrit à la déclaration délivrée par les pays non alignés, le plus important des groupes au sein de l'ONU avec 188 États. En particulier, nous souscrivons à l'importance accordée dans cette déclaration à la nécessité de susciter, amorcer et mener en priorité des négociations sur un désarmement nucléaire. Pour le Pakistan, cette déclaration des pays non alignés a aussi été d'une grande importance, notamment parce qu'elle soulignait, en son paragraphe 10, et je cite en substance, que la promotion des travaux du mécanisme de désarmement de l'ONU consistait à créer un climat politique favorable prenant en compte les intérêts de sécurité de tous les États au lieu de modifier le règlement intérieur de la Conférence. À la Conférence elle-même, le Groupe des 21, le plus important des groupes qui constituent cette instance, s'est exprimé dans le même sens sur la nécessité d'accorder la priorité au désarmement nucléaire.

Le premier des objectifs qui a présidé à la création de la Conférence du désarmement décidée lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, était de négocier un traité sur le désarmement nucléaire. Dans ce contexte, il est regrettable qu'en trente-deux ans, aucun progrès n'ait pu être accompli. Dans l'allocution qu'il a prononcée en 2008 à l'occasion de la présentation de son plan d'action, le Secrétaire général a également souligné la nécessité d'un désarmement nucléaire et, en premier lieu, il a proposé que tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, s'acquittent de leur obligation d'engager des négociations sur des mesures effectives devant conduire à un désarmement nucléaire.

Outre qu'elle n'est pas parvenue à accomplir le moindre progrès sur le front du désarmement nucléaire, la Conférence du désarmement n'a pas non plus fait le moindre progrès sur les autres questions inscrites à son ordre du jour au cours des quinze dernières années écoulées. Il est donc frappant de constater que l'actuelle recherche de solutions de substitution se limite à l'analyse des événements survenus depuis deux ans à peine et se concentre sur une seule question.

Pour bien comprendre les raisons qui expliquent la paralysie de la Conférence du désarmement, il est important d'affirmer certaines vérités. Premièrement, l'inaction de la Conférence est le reflet des réalités politiques mondiales du moment, car la Conférence ne fonctionne pas dans le vide. Deuxièmement, jamais auparavant un traité n'a été négocié, que ce soit à la Conférence du désarmement ou ailleurs, s'il était contraire aux intérêts de sécurité d'un seul des États participant aux négociations. Troisièmement, l'absence de progrès à la Conférence ne peut être imputée à son règlement intérieur, car c'est sur la base de ce même règlement intérieur que la Conférence est parvenue à conclure des instruments internationaux de désarmement tels que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ces différents éléments ne font que mettre en évidence la nécessité de reconnaître les véritables raisons qui sont à l'origine du dysfonctionnement de la Conférence du désarmement. De notre point de vue, ces raisons tiennent aux réalités du monde qui entoure la Conférence. Nous ne pouvons plus continuer à travailler dans le vide, et nous devons reconnaître ces réalités. De notre point de vue, ces réalités sont les politiques discriminatoires menées par certaines grandes puissances en matière de coopération nucléaire, lesquelles ont engendré une insécurité et des déséquilibres. Pour ces raisons, le Pakistan s'est vu dans l'obligation de prendre position contre cette forme d'exception, de sélectivité et de discrimination dans le domaine nucléaire.

Il est grand temps que nous adoptions une approche objective de la revitalisation des travaux de la Conférence. Il nous semble approprié de prendre les mesures suivantes. En premier lieu, toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, et plus particulièrement les quatre questions centrales, doivent être traitées de façon équitable et équilibrée. L'absence de progrès sur l'une ou l'autre de ces questions pour des raisons tenant aux préoccupations de sécurité des États ne doit pas conduire la Conférence dans l'impasse sur les autres questions de son ordre du jour, lesquelles peuvent et doivent être examinées. En deuxième lieu, de notre point de vue, le désarmement nucléaire demeure la priorité par excellence à l'ordre du jour de la Conférence, et cette question doit être traitée en priorité. En troisième lieu, nous croyons que la conclusion d'un traité international sur des garanties de sécurité négatives est arrivée à maturité pour la négociation car, selon nous, de telles garanties ne nuisent pas aux intérêts de sécurité des États dotés d'armes nucléaires. En fait, la plupart de ces États ont déjà pris des engagements unilatéraux en ce domaine, et il ne devrait par conséquent y avoir aucune difficulté pour intégrer ces engagements unilatéraux concernant des garanties de sécurité négatives à des accords bilatéraux ou multilatéraux. En quatrième lieu, la Conférence doit prendre en compte les intérêts de sécurité légitime de tous les États pour pouvoir progresser. En cinquième lieu, nous devons mettre fin au «deux poids, deux mesures», à la sélectivité et à la discrimination en ce qui concerne les mesures de non-prolifération et de désarmement. En sixième lieu, nous croyons que, pour éliminer les facteurs qui sont à l'origine de ce dysfonctionnement – si je puis m'exprimer ainsi –, le temps est venu de convoquer une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement et chargée d'examiner tout le mécanisme international de désarmement et de trouver des moyens de le revitaliser.

Nous le savons tous, l'ordre du jour de la Conférence ne comporte pas une seule question. En fait, nous considérons qu'il y a quatre questions centrales, en parallèle à d'autres questions et, de toute évidence, nous ne sommes pas d'accord sur les questions qui

sont ou ne sont pas arrivées à maturité pour des négociations. Comme je l'ai dit, le groupe le plus important de pays à la Conférence estime que le désarmement nucléaire est arrivé à maturité pour des négociations. Il s'ensuit par conséquent que la paralysie de cette instance n'est pas le résultat de l'attitude d'un seul État qui empêcherait tout progrès en s'opposant à des négociations sur une seule question.

Étant donné que nous avons été incapables de progresser sur l'une ou l'autre des quatre questions centrales, il est évident que d'autres États sont opposés à l'ouverture de négociations sur les trois autres questions dont nous sommes saisis. C'est pourquoi, lorsque nous entendons dire que seul un État – et je vois très bien de quel État on veut parler – s'oppose à l'ouverture de négociations, nous sommes particulièrement troublés, parce qu'en réalité, plusieurs États empêchent la Conférence de progresser en refusant d'accepter les autres éléments de son ordre du jour.

Permettez-moi de conclure dans l'esprit qui était le mien au début de mon intervention, c'est-à-dire en exprimant ma satisfaction après avoir entendu les observations du Secrétaire général de l'ONU concernant la Conférence du désarmement. Je crois qu'il a fait des propositions et des observations extrêmement utiles, et je crois également que l'Ambassadrice de Colombie nous a fort judicieusement suggéré d'engager des discussions officielles sur les questions dont nous sommes saisis au lieu de laisser l'Assemblée générale ou la Première Commission se saisir de ces mêmes discussions. Certes, l'Assemblée générale comme la Première Commission ont tout le loisir d'engager de telles discussions, mais la Conférence du désarmement elle-même doit s'en saisir également. C'est pourquoi je suis aussi de l'avis que la Conférence doit engager des discussions officielles ou officieuses afin de permettre des échanges de fond qui soient plus réalistes.

M. Strømø (Norvège) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, d'exprimer mon appui à votre présidence et de vous assurer de notre entière coopération. Permettez-moi également, au nom de mon gouvernement, de faire part de notre gratitude après les messages de condoléances, de soutien et de sympathie que nous avons reçus ici aujourd'hui et qui nous sont parvenus du monde entier depuis le 22 juillet dernier. Les attaques terroristes odieuses et tragiques qui ont frappé la Norvège sont une tragédie nationale. Ce sont des attaques contre notre humanité et contre nos valeurs fondamentales que sont l'ouverture, l'inclusion, la participation et la démocratie. Cependant, soyez assuré que ces attaques ne feront pas changer notre politique et qu'elles ne bouleverseront pas la nature de notre démocratie. La Norvège restera attachée aux valeurs auxquelles elle croit, et elle continuera à les défendre au niveau international.

Puisque j'ai la parole, permettez-moi de faire quelques observations concernant notre débat d'aujourd'hui et, plus précisément, certains aspects qui ont été abordés au cours du débat qui s'est tenu à New York le 27 juillet dernier. Il ne faut pas le cacher, la Norvège ressent un profond sentiment de frustration face au blocage de la Conférence, qui dure maintenant depuis plus d'une décennie, et pas uniquement depuis un an. Nous sommes sceptiques quant à la capacité de la Conférence de résoudre, en tant qu'institution, les questions de désarmement dans le cadre de son mandat. Nous serions même prêts à affirmer tout de go que la Conférence est en état de dysfonctionnement vis-à-vis de son propre mandat. Elle a besoin de se réformer. La règle du consensus ne doit pas s'appliquer aux questions de procédure, la Conférence doit être universelle, la société civile doit y jouer un rôle actif, et nous devons trouver les moyens de renforcer la coopération interrégionale. Reste à savoir si la Conférence est capable de se réformer. Nous en doutons, car la diversité des points de vue concernant la règle du consensus restera un frein à toute tentative de revitalisation de la Conférence.

Il faut par conséquent envisager de nouvelles stratégies pour promouvoir le désarmement. Ces stratégies devront reposer sur l'idée selon laquelle le désarmement est un problème humanitaire qui doit être réglé non pas au nom des États, mais au nom de nos

populations. Les armes nucléaires sont les armes les plus inhumaines, les plus aveugles et les plus disproportionnées jamais inventées. C'est pourquoi il nous paraît primordial de placer l'impératif humanitaire au cœur de nos efforts, et nous croyons que nous avons beaucoup à apprendre du succès de mécanismes de désarmement plus récents.

Nous devons de toute urgence régler la question du désarmement nucléaire, et si la Conférence demeure incapable de répondre aux attentes en ce domaine, nous devons trouver d'autres moyens de débarrasser le monde de l'arme nucléaire. C'est dans cet esprit que nous devons aborder les discussions à la Première Commission, de façon à pouvoir faire le maximum pour éviter un nouvel échec en 2012.

M^{me} Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*): Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Myanmar et de féliciter la Représentante permanente du Royaume-Uni d'avoir accédé à ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, permettez-moi également, par votre intermédiaire et au nom du peuple et du Gouvernement mexicains, de réitérer à mes amis et alliés de la délégation norvégienne l'expression de toute ma sympathie à l'occasion de la tragédie qui endeuille ce pays. Nous sommes persuadés que la Norvège, qui est un pays engagé dans les causes humanitaires les plus nobles, surmontera cette épreuve avec dignité.

La délégation mexicaine tient également à faire part de sa sympathie et de sa solidarité au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement à l'occasion du deuil personnel qui le frappe.

Le Mexique se félicite de l'attention que le Secrétaire général de l'ONU porte à la promotion des négociations multilatérales de désarmement, notamment à travers la convocation de la réunion de haut niveau de 2010 et de la réunion qui s'est tenue la semaine dernière à New York. Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de la Conférence du désarmement de nous avoir tenus au courant des discussions qui ont eu lieu à cette occasion et qui, selon nous, ont une nouvelle fois mis en évidence les différences d'interprétation des dysfonctionnements du mécanisme de désarmement en général, et de la Conférence du désarmement en particulier. Toutefois, au-delà du diagnostic excessif dont a parlé l'Ambassadrice de Colombie, ces discussions ont montré le vif intérêt que la communauté internationale porte à ce sujet qui nous concerne tous car il met en jeu la sécurité collective et la survie même de l'humanité.

Le document CD/1931, soumis il y a quelques semaines par la délégation colombienne à l'issue de l'échange de vues qui a eu lieu lors d'une séance officieuse de la Conférence du désarmement, renferme un aperçu de ces différences d'interprétation et de l'importance et de la priorité que nous, les délégations, attachons à la situation actuelle du mécanisme de désarmement. Nous avons invité l'Assemblée générale à se pencher sur ce document, et nous tenons à affirmer clairement que, pour la délégation mexicaine, il ne fait aucun doute que de très nombreux États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies ont estimé que les intérêts de la société dans son ensemble ne pouvaient être protégés par le mécanisme de désarmement tel qu'il se présente aujourd'hui.

Le Mexique regrette qu'en dépit du fait que la Conférence du désarmement a, au cours des dernières années écoulées, passé le plus clair de son temps à analyser ses priorités, notamment son règlement intérieur, cette instance n'ait pas été capable de s'acquitter de son mandat depuis quinze ans. Nous regrettons surtout que la Conférence n'ait pas été capable d'engager le moindre travail de fond sur un seul des points de son ordre du jour et, plus que tout autre, sur le point de l'ordre du jour qui est primordial aux yeux du Mexique, c'est-à-dire le désarmement nucléaire.

Pendant des décennies, le Mexique a accordé un appui sans réserve à la Conférence du désarmement et aux instances qui l'ont précédée, car ces instances avaient été établies pour atteindre un objectif dont le Mexique avait fait une priorité absolue, à savoir un monde

sans armes nucléaires. C'est pourquoi il nous paraît inacceptable que l'instance qui est censée conclure des accords conduisant à l'adoption d'instruments juridiquement contraignants dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements reste paralysée.

Certaines délégations estiment que cette paralysie n'est pas nouvelle, qualifiant même la stagnation actuelle de «naturelle» car des facteurs extérieurs et l'absence de volonté politique nous empêchent de négocier des accords de désarmement. En d'autres termes, elles pensent et réaffirment que la Conférence est simplement une victime de circonstances externes. Le Mexique ne partage pas ce point de vue, et nous exhortons au contraire les États membres de la Conférence à se demander en toute honnêteté si, dans une situation internationale idéale, la Conférence serait en mesure d'engager des processus de décision fructueux et de susciter la volonté politique nécessaire.

Le Mexique réaffirme que la volonté politique n'est pas le fruit d'une génération spontanée et qu'elle doit en outre être alimentée. Pour nous, la raison du blocage du mécanisme de désarmement en général et de la Conférence du désarmement en particulier pourrait bien se trouver dans son incapacité à répondre efficacement aux intérêts de ses membres, car il a été établi pour faire face à une réalité et à un rapport de force international qui n'existent plus aujourd'hui – je veux parler du temps de la guerre froide – et non à la réalité du monde multipolaire du XXI^e siècle.

De notre point de vue, les méthodes de travail, en particulier celles de la Conférence du désarmement, correspondent à la réalité d'un monde qui n'est plus, et elles empêchent la Conférence de prendre des décisions. On peut citer, à titre d'exemple, la rotation mensuelle de la présidence, qui empêche toute continuité d'action, la faiblesse de la marge de manœuvre accordée aux présidents pour rechercher des solutions créatives ou exercer des pressions, la nécessité d'adopter un ordre du jour et un programme de travail dans les premières semaines de chaque session annuelle, et le maintien des séances alors même que nous savons tous qu'il n'existe aucune chance d'adopter un programme de travail de fond, ce qui conduit à un gaspillage de ressources humaines, voire financières. D'autres aspects surannés comprennent la composition des groupes régionaux, la composition de la Conférence elle-même et l'absence de participation active de la société civile, laquelle est pourtant possible dans d'autres cadres.

Je voudrais également réaffirmer que l'abus de la règle du consensus, qui a été interprétée de façon stricte comme l'unanimité absolue à la fois sur les questions de procédure et sur les questions de fond, revient, dans les faits, à exercer un droit de veto, ce qui signifie que les 65 membres de la Conférence peuvent potentiellement bloquer l'ouverture de négociations.

Depuis plus de quinze ans, l'opposition d'une minorité d'États à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement empêche l'apparition d'une volonté politique et bloque toute décision. N'oublions pas que le fait d'atteindre un accord est un privilège auquel ne donne pas nécessairement droit toute négociation. À la Conférence, les États membres exigent qu'il y ait un accord avant même l'ouverture de négociations, alors que la négociation constitue une des obligations inscrites dans le mandat de la Conférence, et non pas une prérogative. Ses méthodes de travail ont été utiles et ont permis de produire des accords d'une grande importance pour la communauté internationale dans un contexte différent de celui que nous connaissons aujourd'hui, où les instances internationales réagissent à des stimuli différents.

La Conférence ne vit pas par elle-même, elle n'est pas en mesure d'atteindre un consensus de sa propre volonté, elle ne se régleme pas et elle ne peut pas se modifier comme si elle était une instance indépendante des décisions de ses États membres. C'est à nous, les États membres, qu'incombe en premier lieu la responsabilité de faire en sorte que

la Conférence du désarmement s'acquitte de son mandat et, plus généralement, cette responsabilité incombe à tous les États Membres des Nations Unies, car ce sont les Nations Unies qui ont chargé la Conférence d'exercer son mandat lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'Assemblée générale n'a de cesse, à travers diverses résolutions et dans d'autres documents importants, d'exhorter la Conférence du désarmement à se remettre au travail. Des appels dans ce sens ont également été lancés dans d'autres cadres, tels que la Conférence d'examen du TNP et au cours des différents cycles d'examen du TNP.

Tandis que nous laissons la Conférence dans un état de stagnation, d'importantes négociations de désarmement et de limitation des armements se sont ouvertes et se poursuivent en dehors de la Conférence. Cet état de fait démontre tout l'intérêt que la communauté internationale accorde à la conclusion d'accords multilatéraux de désarmement, notamment à des fins humanitaires, mais il montre également que si la communauté internationale est véritablement déterminée à négocier sur les questions de désarmement, elle ne devrait pas avoir trop de difficultés à faire de la Conférence du désarmement une instance efficace. Toutefois, après quinze ans d'inaction, il est urgent d'agir pour promouvoir ces négociations multilatérales de désarmement, notamment de désarmement nucléaire, dans quelque cadre que ce soit.

Si la Conférence continue à ne pas exercer son mandat, le Mexique considère qu'il faudra restituer à l'Assemblée générale son droit et son devoir de participer au processus décisionnel dans le domaine du désarmement. À l'instar d'autres pays, le Mexique a évoqué la possibilité d'engager des négociations de désarmement dans le cadre de l'Assemblée générale, en attendant que la Conférence du désarmement adopte un programme de travail et s'acquitte à nouveau de son mandat.

Cette initiative reste d'actualité, et le Mexique est disposé à la promouvoir dans un esprit de souplesse, au même titre que toute autre initiative susceptible de nous permettre d'atteindre notre objectif ultime et de défendre les intérêts collectifs en lieu et place des intérêts d'une minorité d'États. L'absence de progrès sur le front des négociations multilatérales de désarmement nuit directement à la sécurité collective du XXI^e siècle, et elle a fragilisé le système multilatéral de désarmement, d'où notre inquiétude et notre sentiment d'urgence.

Nous exhortons une nouvelle fois la Conférence à réfléchir à la nécessité de porter son attention sur notre objectif et sur nos priorités, c'est-à-dire sur l'instauration d'un monde sans armes nucléaires, au lieu de s'arc-bouter dans la défense d'une instance qui est aujourd'hui incapable de nous conduire vers notre destination ultime.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): La séance d'aujourd'hui est une excellente occasion pour nous d'échanger des points de vue sur les récentes discussions préliminaires consacrées à la question de la transparence des mesures de confiance dans le cadre de l'Assemblée générale. Ma délégation espère que la volonté politique nécessaire pour promouvoir collectivement les travaux de la Conférence dans l'intérêt de tous ses États membres sera suffisante.

Il est vrai que la Conférence ne mène aucun travail de fond depuis plusieurs décennies, mais cela ne signifie pas pour autant que cette situation est nécessairement due aux méthodes de travail et au règlement intérieur de cette auguste instance. Ma délégation estime que cette situation est imputable à l'absence de volonté politique et au fait que certains États rechignent à prendre en compte les intérêts de sécurité légitimes des autres États et à appréhender l'ensemble des questions centrales de façon globale et équilibrée.

Nous le savons tous, la Conférence est une instance multilatérale de négociation. Les politiques unilatérales n'y ont pas leur place. Tant que les États ne feront pas montre de volonté politique, la Conférence se trouvera dans l'impasse et ne pourra s'entendre sur aucune proposition, quel que soit le nombre de séances et de discussions qu'elle tiendra.

Nous croyons que la volonté politique peut, en fin de compte, permettre à la Conférence de progresser vers l'ouverture de négociations de traités de désarmement universellement acceptés, en application de son mandat. Toutefois, ma délégation est particulièrement préoccupée de constater que certains États membres tendent à créer ou à menacer de créer des mécanismes de négociations extérieures à la Conférence, tout en rejetant sur d'autres la responsabilité du blocage de la Conférence.

Une telle attitude nuit incontestablement aux efforts collectifs et cohérents que nous menons pour parvenir à des résultats utiles et productifs sur les différents points de son ordre du jour, avec la participation de tous les pays concernés.

Il est grand temps de prendre des décisions ou des mesures concrètes et déterminantes en faveur d'un désarmement nucléaire. La République populaire démocratique de Corée reste déterminée à appuyer l'élimination totale et complète des armes nucléaires, un objectif auquel elle demeure profondément attachée.

Ma délégation estime que tout processus éventuel de revitalisation de la Conférence devra être inclusif et promu par les États membres, qu'il devra renforcer le rôle et l'action de la Conférence et, avant toute autre chose, qu'il devra être entièrement tourné vers le désarmement nucléaire. La République populaire démocratique de Corée appuie la proposition visant à convoquer rapidement la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

M. Li Yang (Chine) (*parle en chinois*): La Chine a déjà expliqué en détail son point de vue concernant les travaux de la Conférence, en particulier alors qu'elle présidait la Conférence, il y a peu de temps. Pour ce qui est de la réforme du mécanisme de désarmement, la Chine a clairement affirmé sa position à New York, et je n'ai pas l'intention de la répéter ici. Pour l'essentiel, nous sommes favorables au commencement d'un travail de fond à la Conférence le plus rapidement possible.

S'agissant de la réunion des cinq États dotés d'armes nucléaires, à Paris, comme vient de le souligner la délégation russe, le communiqué de presse conjoint est le seul document sur lequel les cinq États dotés d'armes nucléaires se sont mis d'accord.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): J'ai demandé la parole pour dire quelques mots concernant l'importante réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'est déroulée à Paris. En tant qu'État partie au TNP non doté d'armes nucléaires et que membre de l'Initiative ministérielle régionale de non-prolifération et de désarmement, ma délégation tient à exprimer sa profonde satisfaction à la suite des informations communiquées par l'Ambassadeur de France, M. Éric Danon, au sujet de la réunion de Paris, qui représente une étape marquante dans les efforts menés par les cinq membres permanents pour assumer leur responsabilité au titre de l'article VI du TNP et du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Ma délégation a accueilli avec un vif intérêt l'important communiqué de presse conjoint adopté à l'issue de la réunion de Paris, qui apporte de nombreux éclaircissements concernant les aspects sur lesquels les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont censés travailler. Nous accueillons avec une satisfaction particulière leur engagement en ce qui concerne l'importante question de la transparence du processus de désarmement nucléaire. Ma délégation espère que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité entreprendront des consultations constructives afin de parvenir à des résultats concrets dans les années qui viennent, lesquelles seront marquées par le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Je prie d'avance les interprètes de bien vouloir m'excuser si je m'exprime dans différentes langues, y compris dans des langues que je ne maîtrise pas nécessairement moi-même.

Monsieur le Président, je vous remercie des paroles aimables que vous m'avez adressées tout à l'heure, et je tiens également à remercier le Secrétaire général, qui n'est plus ici, de la sympathique réception qu'il a organisée lorsque j'ai présenté ma lettre de créance, au début de la semaine. Cela a véritablement été un honneur, et j'ai accompli cette démarche en toute humilité.

Permettez-moi également de remercier les nombreux collègues qui m'ont adressé des paroles aimables à l'occasion de mon accession à cette nouvelle fonction. *Toda raba*, Tammoy, je m'efforcerai d'être à la hauteur de votre éloquence et de votre sagesse. Je tiens à remercier les nombreux collègues du monde arabe: *Shukran jazilan*. Vous êtes actuellement en période de Ramadan, et nous ferons preuve de douceur à votre égard pendant ce mois, mais en soirée, bien sûr, nous n'aurons pas les mêmes réserves.

J'ai d'abord pensé résumer ce que le Royaume-Uni a dit à New York dans un document de deux pages, puis je me suis dit que cela n'en valait pas la peine. Je tiens à évoquer l'intervention de l'Ambassadeur Danon, que je remercie.

(L'oratrice poursuit en français.)

Je vous remercie très chaleureusement, M. Danon, pour le discours que vous avez fait aujourd'hui ainsi que pour l'investissement et l'excellente organisation de la réunion de Paris, qui a été vraiment une occasion de discuter entre nous.

(L'oratrice reprend en anglais.)

...Et pour revenir sur les échanges entre nous, un certain nombre de collègues y ont fait allusion ce matin. Je crois que nous avons assisté à un autre exemple de ce qui constitue le cœur du problème de la Conférence, à savoir que nous parlons les uns des autres pratiquement comme si nous étions tous absents de cette salle. J'ai été frappée par les observations de l'Ambassadrice de Colombie – sur lesquelles l'Ambassadeur du Pakistan est aussi revenu – à savoir qu'il pourrait être utile, voire innovant, d'organiser des échanges beaucoup plus informels entre nous, car le mois d'octobre approche à grands pas et nous avons encore beaucoup de travail à faire d'ici là. Je crois que si nous continuons à utiliser le peu de temps que nous avons – peut-être une seule séance plénière par semaine – pour simplement répéter des déclarations, comme nous l'avons fait aujourd'hui, nous ne ferons pas preuve d'un grand sens des responsabilités.

Je voudrais dire, en mon nom personnel et au nom de ma délégation, que nous serions très heureux de pouvoir échanger de façon informelle sur les problèmes que nous rencontrons et sur les solutions que nous pourrions y apporter. Je n'attends aucune formule magique – nous avons déjà expérimenté des discussions de ce type – mais je crois que parfois, nous sommes limités par le format de nos séances, et nous devrions accepter de prendre le risque de nous exprimer en dehors de cette salle et sous différentes formes. Donc, si des délégations souhaitent procéder de façon constructive sans avoir à se référer constamment au règlement intérieur, je crois qu'au moment de préparer le rapport de la Conférence et à l'approche du mois d'octobre, nous pourrions entreprendre quelque chose qui se distinguerait de la séance de la semaine dernière.

Je tiens une nouvelle fois à remercier tous ceux d'entre vous qui m'ont adressé des paroles aimables. Mes responsabilités sont immenses. Je ne prétends pas être capable de les relever intégralement, mais je m'emploierai à exploiter l'héritage légué par mon prédécesseur. Lorsqu'il a quitté la mission, la semaine dernière, je lui ai dit que nous protégerions son héritage et que nous nous en servirions pour bâtir.

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): La délégation nigériane accueille avec satisfaction les informations détaillées que le Secrétaire général, qui est malheureusement absent en ce moment, nous a communiquées à propos de la réunion de New York. Je voudrais également vous remercier de votre dynamisme, Monsieur le Président.

Le Nigéria est très attaché à la convocation d'une série de réunions destinées à trouver une issue durable au blocage qui paralyse actuellement la Conférence du désarmement.

Nous appuierons toute démarche positive, dynamique et ambitieuse destinée à revitaliser les travaux de la Conférence. À cette fin, nous apportons notre soutien aux appels qui ont été lancés en faveur de la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. Pour le Nigéria, qui a fait connaître ce point de vue à maintes reprises, les dangers liés à l'existence et à la prolifération des armes nucléaires sont sans limites. L'existence de ces armes continue de représenter une menace à la fois pour ceux qui les possèdent et pour ceux qui ne les possèdent pas. Plus inquiétant encore est le risque de voir de telles armes tomber entre les mains d'acteurs non étatiques qui n'hésiteraient pas à s'en servir. Le ou les cas d'utilisation illicite d'armes légères par des acteurs non étatiques que nous observons aujourd'hui doivent nous servir d'avertissement dans l'hypothèse où ces armes deviendraient des armes nucléaires. On peut se demander ce qu'il adviendrait de nous en pareilles circonstances. Je veux parler des tueries qui se sont produites en Norvège et dont nous avons tous été les témoins, et nous voudrions, à ce propos, exprimer notre profonde sympathie au peuple et au Gouvernement norvégiens à la suite de cette tragédie.

Nul doute que les avantages du multilatéralisme du mécanisme de désarmement sont considérables. C'est pourquoi tous les appels consistant à ignorer ces avantages et à proposer une discussion bilatérale ou trilatérale ou à créer d'autres comités chargés d'examiner les questions de désarmement doivent être écartés. La source du problème n'est pas extérieure à la Conférence, mais interne. L'esprit de compromis et la démonstration de la volonté politique voulue sont le moyen le plus approprié de sortir de l'ornière.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je voudrais revenir sur les propos de ceux qui se sont exprimés concernant la question de la revitalisation de la Conférence.

Pour gagner du temps, je renvoie tous les États membres aux observations faites par la Sous-Secrétaire d'État en charge de la limitation des armements, de la vérification et du respect des instruments internationaux, M^{me} Rose Gottemoeller, à New York, il y a quelques jours. Vous les trouverez sur le site Web de notre mission et aussi sur celui du Bureau des affaires de désarmement.

Ellen Tauscher, Sous-Secrétaire d'État en charge de la limitation des armements et de la sécurité internationale a, trois jours plus tard, c'est-à-dire il y a moins de soixante-douze heures, livré une allocution encore plus éloquente sur le même sujet, à Monterey. Je crois que nous nous sommes très largement exprimés sur ce thème.

Après avoir entendu le débat d'aujourd'hui, je voudrais ajouter quelques éléments à la longue liste d'éléments qu'elle a proposée pour permettre à la Conférence de réviser ses méthodes de travail. Il serait probablement judicieux de réaliser une analyse sans concession ne serait-ce que du temps que nous avons consacré aux différents points. Beaucoup d'entre nous viennent de répéter des choses qui ont été dites et redites ici, et je ne vois aucun signe de progrès dans ce qui a été dit jusqu'à présent. En fait, le mois d'octobre approche à grands pas, comme l'a indiqué l'Ambassadrice Adamson, et je crois que ses avertissements doivent être pris en compte. Je voudrais également remercier sincèrement l'Ambassadeur Danon de nous avoir livré un compte rendu de la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Notre réunion de Paris n'était pas simplement une réunion de plus. En fait, c'était seulement la deuxième fois que les cinq membres permanents se retrouvaient dans un contexte aussi important et systématique. Mais, et c'est bien le plus important, nous avons décidé, après des discussions approfondies, de renouveler ces réunions dans le but d'établir des mécanismes, afin de débattre de façon très spécifique et systématique de la façon de répondre aux engagements souscrits dans le cadre du plan d'action du TNP en 2014 et

2015. Tandis que le blocage de la Conférence peut subsister, il est important de comprendre que pour leur part, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sont déterminés à atteindre les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Ce plan d'action lui-même a représenté un tournant, et nous sommes déterminés à respecter les engagements qui ont été souscrits volontairement. Ce sont des engagements sérieux, profonds et difficiles à réaliser, mais malgré les remous que nous avons suscités ici à Genève, nous avançons et nous ferons ce que nous avons promis de faire.

Il se peut que nous ne voyions pas immédiatement la lumière à la sortie du tunnel à la Conférence, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de lumière ailleurs dans le contexte du désarmement et plus particulièrement sur le front du désarmement nucléaire. Nous allons avancer. Nous sommes déterminés. Je peux dire, du moins au nom des États-Unis, que quel que soit notre président en 2014 et 2015, notre détermination ne variera pas. J'espère par conséquent que mes collègues seront rassurés de façon générale.

Je vous remercie sincèrement, et j'adresse à mon tour, comme beaucoup d'entre vous l'ont fait avant moi, mes condoléances les plus sincères au peuple norvégien et au Gouvernement de ce pays. Ce pays doit faire face à une tragédie horrible, et nous espérons sincèrement qu'il puisera en lui-même les ressources nécessaires à sa guérison et à la remise en marche de sa démocratie foisonnante. Nos cœurs et nos pensées vous accompagnent. En l'absence du Secrétaire général, merci de transmettre nos condoléances à l'occasion du deuil personnel qui le frappe.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Je prends la parole simplement pour remercier tous ceux qui m'ont exprimé leur sympathie à l'occasion du décès de mon père. Si vous me le permettez, je souhaiterais faire quelques remarques personnelles: le décès d'une personne âgée est compréhensible et, en définitive, acceptable. Toutefois, le 22 juillet dernier, je me trouvais dans ma Finlande natale lorsque le tragique attentat terroriste a frappé la Norvège. Ayant vu de près à quel point cet acte terrible avait frappé la Norvège et affecté les pays nordiques voisins, je tiens à exprimer toute ma sympathie à la Norvège. Les drapeaux finlandais ont été mis en berne par sympathie envers le peuple et le Gouvernement norvégiens. Je conclurai ces remarques très personnelles en disant que j'ai été ému par le calme et la grande dignité des Norvégiens. Le peuple finlandais partage les mêmes valeurs de démocratie et d'ouverture que le peuple norvégien, et je suis absolument certain que ces valeurs ne seront pas mises à mal par cette tragédie.

Le Président (*parle en anglais*): Merci. Il semble qu'aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, ce qui signifie que nous pouvons conclure nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 11 août, à 10 heures, dans cette salle, comme prévu. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 20.